



COMPTE-RENDU CGT du CHS-CT du 28.05.2020

Ce compte-rendu est partiel car il ne comporte que les points soulevés par les représentants CGT et les réponses institutionnelles apportées. Il est donc complémentaire du PV de CHSCT à venir.

Pour en faciliter la lecture, nous avons regroupé certaines de nos questions et interventions en 2 thématiques :

- *Les problématiques matérielles et techniques*
- *Les problématiques liées aux pratiques professionnelles et à l'organisation du travail*

Puis nous abordons les deux sujets soumis à vote :

- *Les caméras thermiques*
- *Le port du masque obligatoire inscrit dans le règlement intérieur.*

A/ Les problématiques matérielles et techniques :

→ CGT : Du Gel hydro est manquant dans de nombreux services :

- Réponse : La dotation arrive ou est arrivée et le savon est toujours plus efficace
- Réponse : Une étude de borne de distribution de solution de gel hydroalcoolique est en cours. Il est à noter un projet de mettre des grosses pompes d'1 L en entrée de collège.

→ CGT : Spray et désinfectant manquant pour les appareils partagés, claviers, copieurs, téléphone ...

- Réponse : Chaque territoire doit faire remonter le manque de dotation. Pour les photocopieuses ce qui est préconisé n'est pas l'usage du spray mais de se laver les mains.

→ Propositions CGT de mettre à disposition du personnel un gel hydro à côté des photocopieuses.

- Réponse : Pourquoi pas.

→ CGT : Pas de lingette ni spray pour le nettoyage des véhicules. Des écrits font référence à un protocole d'utilisation des véhicules mais pas de fiche ni de produits ...

- Réponse : C'est noté nécessaire sera fait.

→ CGT : Le ménage reste trop superficiel dans certains services. Question soulevée des mesures de protection des salariés des prestataires. Question sur aspirateur car volatile. Il y a eu quand même des améliorations à noter. Et questions sur mesures de protection des prestataires, car nous avons pu observer que des salariés n'ont pas de masque, ni de gant et pas le matériel de protection nécessaire.

- Réponse : Ok, demande dans un second temps de dire sur quels sites des problèmes de protection des prestataires sont observés et le CD 78 agira en conséquence

- **CGT : Assistantes familiales, quelles sont les consignes données, quel protocole car l'absence de moyen de protection est observée :**
 - Réponse : Cela est programmé, l'institution réfléchit aux modalités de distribution, le protocole prévu sera transmis aux membres du CHSCT (Nota : protocole effectivement transmis).
- **CGT : Problème de manque de masques pour les usagers**
 - Réponse : Dotation de masques pour les usagers OK

B / Les problématiques liées aux pratiques professionnelles et à l'organisation du travail :

- **CGT : Les VAD : Pratique particulièrement à risque.** Qui semble devoir être remise en place notamment en ce qui concerne les missions de protection de l'enfance. Quel protocole, fiche technique avec les moyens ? Quels moyens spécifiques ? Proposition CGT de mettre en place des kits pour les agents devant se rendre à domicile (surblouse, surchaussure, gel...)
 - Réponse : Surblouse et surchaussure sont en pénurie et doivent être réservées aux personnels soignants donc il n'est pas possible d'en prévoir du fait du problème d'approvisionnement.
 - CGT demande de réfléchir à un kit et de prévoir sac plastique et surchaussure
 - Réponse : C'est noté va regarder ce qu'il est possible de faire et en reparle au prochain CHSCT
- **CGT : Question du taux de présentiel dans les services** du fait notamment de l'augmentation de la charge de travail et particulièrement en ce qui concerne l'accueil du public. Attention au risque de présentiel trop élevé, avec pour conséquence augmentation du nombre d'accueils physiques. Or le cadre est 50 % maxi. Le souhait de la CGT est d'avoir une communication claire sur le présentiel qui sécurise tous les professionnels.
 - Réponse : DRH : Charge à chaque TAD et DirTAD de définir les plages d'ouvertures etc... si des alertes, nous les faire remonter.
 - Réponse Mme Bersihand : ça dépend du bâtiment, 50 % est une jauge, selon les lieux ça peut être 30 % par exemple...
 - Question CGT, Quel est le taux de présentiel attendu sur site ?
 - Réponse institutionnelle : « L'objectif est qu'en juin tous les collaborateurs puissent revenir partiellement sur site, mais pas plus de 50 % en même temps, et taux à adapter selon la configuration des locaux ».
- **CGT : Question sur les demandes de positionnement des agents en ASA, télétravail, présentiel...** Selon les services les demandes ne sont pas formulées de la même façon, par endroit nous observons même des pressions exercées sur le personnel et décalage avec les consignes de distanciation et de jauge présentiel de 50 %.
 - Réponse : DRH : surprise car ne correspond pas aux consignes RH. OK pour refaire une communication directe.
 - CGT : Pourquoi n'est-il plus possible de faire du télétravail et garde enfant en souplesse lorsque les agents le souhaitent ?
 - Réponse DRH : C'est possible.
 - CGT : Demande en ce cas qu'il y ait une communication de fait.
 - Réponse DRH : D'accord, il n'y a pas de sujet, c'est plus une interprétation car il n'y a pas de sujet à ce propos.

- **CGT : Question des risques psycho-sociaux en télétravail** avec une charge mentale très élevée. Des situations peuvent devenir aigüe avec la montée en charge de la quantité de travail dans le cadre de cette reprise. Un travail d'accompagnement, de prévention et de reconnaissance pourrait permettre de lever certains risques. Une étude montre qu'il y a 44 % des salariés en situation de détresse psychologique, surtout les femmes. Les RPS sont renforcées en période de confinement. Il y a besoin d'amplifier la valorisation de l'adaptabilité des agents, notamment par une énième communication RH de l'investissement professionnel, mais également par l'attribution d'une prime exceptionnelle.
- Réponse : Concernant les RPS la possibilité d'écoute psychologique est prolongée après juin, concernant la question de la prime nous verront au prochain Comité Technique.

C / Le projet du CD d'installation de caméra thermique

A noter : Une présentation du projet a été effectuée par les représentants de l'institution avant d'engager les débats. Nous restituons ici une synthèse de l'intervention CGT et non l'ensemble des débats...

« Synthèse » de l'intervention CGT :

- **Intervention à plusieurs niveaux, sur la forme, l'aspect pratique/technique et sur le fond :**

Sur la forme : Nous avons reçu un dossier préparatoire la veille du CHSCT mais sans l'ensemble des documents projetés maintenant, alors même qu'il y a eu un communiqué de presse il y a 8 jours. Vous auriez pu faire autrement et tenons à vous exprimer notre mécontentement.

Le constat, à la différence des autres échanges que nous avons eus auparavant, est que sur ce sujet cela s'apparente à un dialogue social de façade où on nous demande de voter alors que la décision est clairement déjà prise.

Sur les aspects pratiques de ce qui est présenté :

Le plan de déploiement des caméras n'a pas été pensé jusqu'au bout.

La gestion des usagers reconnus fiévreux est en question.

Il est prévu une consultation médicale possible en cas « d'urgence » si le patient était fiévreux, or cela nécessite dès lors plus de matériel qu'un simple masque chirurgical et du gel

Pour un acte à haut risque de contamination (tableau 1) :

- ▶ Charlotte, Lunettes de protection, Masque chirurgical, Surblouse jetable ...

De plus, un protocole avec les services hospitaliers et en particulier avec le service social hospitalier nous paraît nécessaire mais n'est pas pensé.

Par ailleurs, nous concevons la notion d'urgence pour les pôles sociaux et les pôles enfance (publics à la rue, victimes de violence...) et comprenons que leur situation soit traitée en conséquence, mais nous ne concevons pas la notion d'urgences en PMI. Comment la définir ?

Sur le fond :

« Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) recommande de ne pas mettre en place un dépistage du Covid-19 dans la population, par prise de température, pour un contrôle d'accès à des structures, et d'informer la population sur le manque de fiabilité de cette mesure systématique de la température ».

Cet avis défavorable du HCSP est également renforcé par l'avis de la CNIL qui émet des réserves fortes et par la note du 11.05.2020 du Ministère de l'action et du compte public qui exclut le contrôle systématique de température. Enfin, l'OMS a également émis de fortes réserves.

De fait, la prise de température est peu pertinente car nous pouvons être confrontés à des usagers ou des collaborateurs asymptomatiques ou présymptomatiques, ou ayant des signes mineurs de la maladie peu ou non fébriles, ou ayant consommé des antipyrétiques et donc des personnes n'apparaissant pas fiévreuses mais pourtant présentant un risque de transmission de la maladie. A l'inverse, nous pouvons avoir une personne fiévreuse pour de multiples raisons, raisons qui d'ailleurs ne nous regarde pas...
Donc finalement on se rend bien compte que cette prise de température systématique ne présente pas d'intérêt.

Ainsi, tout concours à rejeter ce projet. Alors pourquoi le Département veut-il le faire ?

A lire M. Bédier dans la presse, l'argument est de faire comme la Corée car ça marche :

« *La seule façon de véritablement tenter de maîtriser la pandémie, c'est de s'inspirer de ce qui marche ailleurs, et tout particulièrement du système Coréen. Là-bas, il y a une prise systématique de la température dès que vous rentrez dans un établissement public, couplée avec des test PCR massifs* ».

Or, il n'est pas possible d'isoler cette approche d'un contexte global. En Corée du sud la campagne de dépistage a permis une prise en charge précoce des malades. Il y a eu des tests diagnostiques massifs et la généralisation du port du masque très tôt. De plus, les déplacements des malades avant qu'ils ne soient testés positifs sont reconstitués au travers des images de vidéosurveillance, de l'utilisation de leur carte bancaire ou du bornage de leur smartphone, puis rendus publics.

Ce traçage numérique rendu public n'est pas envisageable en France et encore moins dans les Yvelines, le contexte Coréen n'est pas comparable avec notre modèle de société, ni avec les mesures gouvernementales mise en œuvre, ni avec celles envisagées. On ne peut donc pas s'inspirer du modèle Coréen et on ne peut pas isoler l'un des outils utilisé en Corée pour prétendre qu'il deviendrait un facteur préventif utile.

Conclusion CGT :

- En pratique, cela s'apparente donc plus à un plan de communication du département, qu'à un besoin réel. Ce projet s'avère finalement inefficace et coûteux.
- Nous sommes donc défavorables à ce projet.
- Nous proposons que les 500 000 € affectés aux caméras thermiques soient mis dans des kits de protection, les lingettes en nombre dans les voitures de services, pour les outils partagés, gel et masques en nombre, kit de Visite à domicile etc...etc...

⇒ Vote CGT CONTRE

⇒ **Avis du CHSCT défavorable au projet d'implantation de caméras thermiques.**

D / Projet d'inscrire dans le règlement intérieur l'obligation de port du masque.

A noter : Ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour et sans aucun document support de présentation.

L'ensemble des organisations syndicales sont montées au créneau sur ce sujet de diverses manières et en particulier pour questionner l'aspect réglementaire du procédé. Il a notamment été demandé par la CFE-CGC de reporter ce sujet au prochain CHSCT du 18 juin ce qui a été refusé par l'institution.

Pour la CGT nous avons notamment demandé que cela fasse l'objet d'une communication écrite, une note interne, et non une inscription au règlement intérieur car cela connote le sujet en négatif (un règlement intérieur permet de sanctionner l'agent) et non en positif (aspect préventif et protecteur et non menace de sanction).

Nous avons également souligné l'inconfort du port de masque, l'assèchement des yeux pour port prolongé... et précisé qu'il est nécessaire de porter le masque en espace partagé sans distance physique suffisante, mais à l'inverse qu'il n'est pas nécessaire de le porter tout le temps, en particulier lorsque les autres gestes barrières sont suffisants (bureau isolé par exemple). Une règle figée et généraliste poserait problème.

De plus, si la volonté institutionnelle est de contraindre les usagers à porter également le masque, l'inscrire au règlement intérieur ne suffit pas à régler cette question et faire respecter cette consigne.

Après plusieurs échanges et une levée de séance, la DRH a affirmé que l'objectif n'était en aucun cas de sanctionner les professionnels qui ne mettraient pas de masque mais uniquement d'être sur une mesure protectrice et préventive. Par contre selon elle, son inscription au règlement intérieur nous donnerait la légitimité de demander aux usagers de respecter le port du masque, ce que ne ferait pas une note interne.

Sur ces bases, les représentants CGT se sont abstenus, en prenant note de la volonté RH énoncée.

⇒ Vote CGT ABSTENTION

⇒ **Avis du CHSCT favorable à l'inscription du port de masque obligatoire dans le règlement intérieur.**